

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Spécialité :

- accompagnement de la Vie À Domicile (DE AES VAD)
- accompagnement de la Vie en Structure Collective (DE AES VSC)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Vous positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale.
- Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité.
- Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

Entreprises d'accueil

• Accompagnement de la vie à domicile :

Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des Services d'Aide à la Personne (SAP), dans des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), d'Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)...

• Accompagnement de la vie en structure collective :

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins Longue Durée (USLD), Instituts Médico-Éducatifs (IME), FAM, ITEP, MECS...

Prérequis

- **Âge** : à partir de 17 ans.

- **2 épreuves** :

- Ecrit d'1h30 comportant 10 questions sur l'actualité sociale. Admissibilité prononcée à partir de la note de 10/20.

- Oral de 30 min portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale en alternance. Admissibilité prononcée à partir de la note de 10/20.

Les candidats ayant obtenu 10/20 ou + sont inscrits sur une liste par ordre de mérite.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme Code RNCP

VAD : 560 332 04 25467
VSC : 560 332 05

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

525 heures (sur 1 an).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

18 mois, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :1 semaine par mois en UFA.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Lycée des Métiers St-Ennemond

10 rue du Pilat
42400 S^T CHAMOND
04 77 22 03 03
contact@lpp-st-ennemond.fr
www.lpp-saintennemond.fr

Références : Taux moyens du CFA régional

| | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|-----------------------------------|---------------|---|
| Taux de réussite globaux | 90% | 87,06% | 83,99% |
| • Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...) | 92% | 96,69% | 97,26% |
| • Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...) | 95% | 91,89% | 89,20% |
| • Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...) | 88% | 82,24% | 80,73% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 80% | 60% | 68,75% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 75% | - | - |
| Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | 44% | 70% | 82% (dont taux de poursuite d'étude) |
| Taux de poursuite d'étude | 44% | 18% | |
| Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | Résultats enquête en cours | 87% | 88% |

Contenu de formation

| Matières |
|--|
| Détermination de parcours durée : 21 heures |
| DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale durée : 126 heures |
| DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité durée : 98 heures |
| DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels durée : 63 heures |
| DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personnes durée : 70 heures |
| Enseignement de spécialité : Accompagnement de la vie à domicile durée : 147 heures - ou - Accompagnement de la vie en structure collective durée : 147 heures |
| Stage hors structure employeur |

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Passerelle possible entre les différentes spécialités :
Le candidat s'inscrit pour passer le certificat de spécialité.

Débouchés professionnels :

Liste des différents lieux d'intervention de l'Accompagnant Educatif et Social selon la spécialité choisie en page 1 dans la catégorie « Entreprises d'accueil ».

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coefficient | Type | Forme |
|--|---------------|---|---------------|
| DC 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale | | | |
| • Réflexion sur le positionnement professionnel | 1 | CCF - en décembre de l'année N - et en septembre de l'année N+1 | Ecrit |
| • Réflexion sur le positionnement professionnel (épreuve régionale) | 1 | Ponctuel (en fin de parcours, en mars de l'année N+2) | Ecrit |
| • Pratique professionnelle | 1 | CCF | Pratique |
| DC 2 : Accompagner la personne au quotidien dans la proximité | | | |
| • Dossier de pratique professionnelle (entre 5 à 8 pages) | 1 1 | Ponctuel - en septembre de l'année N+1 | Ecrit Oral |
| • Pratique professionnelle | 1 | CCF | Pratique |
| DC 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés | | | |
| • Etude d'une situation | non noté 1 | Ponctuel - en juin de l'année N+1 - et en décembre de l'année N+1 | Ecrit Oral |
| • Pratique professionnelle | 1 | CCF | Pratique |
| DC 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne | | | |
| • Exposé d'animation de la vie sociale et citoyenne (2 à 3 pages) | non noté 2 | Ponctuel - en février de l'année N+2 | Ecrit Oral |
| • Pratique professionnelle | 1 | CCF | Pratique |

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Pour être présenté à la certification le candidat doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique prévu.

Chaque domaine de compétences est validé séparément.

Pour cela, il convient d'obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 pour chacun d'eux pour obtenir le diplôme.

Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'épreuve finale écrite (Note de Réflexion sur le Positionnement Professionnel) du DC1 est éliminatoire. Dans ce cas, le candidat ne peut pas valider son DC1.

Une validation partielle peut être prononcée si les domaines ne sont pas tous validés.

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la première date de présentation du candidat en jury plénier. Il n'y a pas de session dite de rattrapage.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences...

- pour le DE AES VAD : 7 088 €
- pour le DE AES VSC : 7 048 €
- pour le DE AES EIVO : 7 088 €

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 ^{ère} année | 27% | 43% | 53%* | 100 %* |
| 2 ^{ème} année | 39% | 51% | 61 %* | 100 %* |
| 3 ^{ème} année | 55% | 67% | 78 %* | 100 %* |

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

** Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / Places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : lignes STAS 25,29, 40, 42 à 45, 78 et 81.
- Transports scolaires lignes STAS 18, 33 et 52 / réseaux TIL.
- Gare TGV Ter à proximité : Gare de St Chamond à 5 minutes à pied de l'UFA.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Lycée des Métiers de l'accompagnement de la personne et de l'accompagnement des organisations
- Label développement durable

• Restauration

Self sur place, commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Partenariat avec la Maison S^{te} Thérèse à S^t Chamond

Matériel / Équipement

CDI équipé de postes informatiques, plusieurs salles informatiques, plateau technique logistique.

Coordonnées de l'UFA



Lycée des Métiers St-Ennemond

10 rue du Pilat
42400 S^T CHAMOND
04 77 22 03 03
contact@lpp-st-ennemond.fr
www.lpp-saintennemond.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026